



Flines-les-Râches, le 20 avril 2021

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 avril 2021, suite à la convocation du 2 avril 2021, exceptionnellement en salle d'œuvres municipale afin de pouvoir respecter les règles de distanciation sociale liées au Covid-19, sous la présidence de Mme Annie GOUPIL, Maire

Etaient présents : MM. Annie Goupil, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Philippe Martin, Carine Olejniczak, Philippe Pollet, Jean-Michel Montois, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Pierrette Loquet, Pierre Descatoire, Jimmy Jaworowski, Jérôme Deneuvillers, Fanny Chrétien, Jean-Michel Montois, Jean-Jacques Martinache, Martine Warin Montet, Christian Lannoy, Noëllie Rapisarda, Jennifer Letot.

Etaient excusés

Séverine Tatencloux, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Nicole Roger.
Christophe Dumoulin, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Pierre Dhinaut.
Charafa Ben Lebsir, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Carine Olejniczak.
Christelle Lambert, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Pierrette Loquet.
Yves Fauquette, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Jean-Paul Copin.

Etaient absents : néant

Madame Annie MONNIER est désignée secrétaire de séance

Avant de débiter la séance, Mme le Maire précise que les tablettes mises à disposition des élus sont des outils de travail et devront être restituées en fin de mandat.

Etaient à l'ordre du jour les points suivants :

1) Tenue du conseil à huis clos

En application des directives relatives à la pandémie COVID 19, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de se réunir à huis clos.

2) Procès-verbal de la réunion du 26 février 2021

Sans observation, il est adopté, à l'unanimité.

3) Révision générale du PLU – Projet d'Aménagement et de Développement Durable – Débat sur les orientations générales

Le conseil municipal a débattu sur le PADD proposé qui reprend les orientations générales du projet de PLU. Comparativement avec le projet initial qui avait abouti à l'enquête publique fin 2018 et pour une mise en conformité avec le nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), les orientations d'aménagement et de programmation sont supprimées.

Il est précisé que la réunion d'information publique initialement prévue à ce stade de la procédure ne pourra avoir lieu en raison de la pandémie. Elle sera remplacée par une concertation publique avec la présentation du projet sur le site de la commune, grâce à une vidéo et les pièces du dossier.

Publicité sera faite par affiche, par flyer en toutes boites, par annonce dans les journaux locaux, site internet, Facebook, panneau lumineux.

Les questions et remarques seront reçues sur une adresse mail dédiée (voir site de la commune) par courrier adressé à Mme le Maire et cahier de doléances.

4) Finances communales

4-1 – Amortissements

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'amortir les biens acquis en 2020. Cumulé avec ceux des autres années, le montant à mettre au budget s'élève à 164 768.54 €.

4-2 – Taux d'imposition communaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux des impôts cette année.

Il est à noter que la taxe d'habitation a disparu des recettes fiscales de la commune, la taxe départementale foncière la compensant.

4-3 – Subventions aux associations

Le conseil municipal renouvelle ses subventions aux associations. Toutefois, il est rappelé leur obligation de fournir leur dernier bilan financier pour cela, comme le précise la loi.

4-4 – Tarifs communaux

Ils restent identiques sauf pour ceux des concessions funéraires qui subissent une hausse afin de compenser la suppression, sans compensation, par la loi de finances, des taxes funéraires.

La concession trentenaire est fixée à 180.00 €, la concession cinquantenaire est fixée à 300.00 € et la case de colombarium à 980.00 €.

4-5 – Budget primitif

Mme le Maire présente le projet de budget primitif 2021, qui reprend les orientations budgétaires débattues lors du conseil précédent.

La section de fonctionnement, équilibrée à 3 802 612.00 € est détaillée comme suit ;

Recettes de fonctionnement :

013 : atténuations de charges	Remboursement de l'assurance du personnel	80 000.00 €
70 : produits des services	Concessions funéraires, centres aérés, restauration municipale, participation CAF	359 000.00 €
73 : impôts et taxes	Dont impôts locaux 1 376 000.00 et attribution Douaisis Agglo 642 680.00	2 395 578.00 €
74 : dotations et participations	Dont dotation globale de fonctionnement 562 800.00 € et Dotation solidarité rurale 205 000.00 €	918 034.00 €
75 : autres produits	Location poste, logements ancien presbytère et salles	40 000.00 €
77 : produits exceptionnels	Essentiellement remboursement sinistres par assurance	10 000.00 €

Dépenses de fonctionnement

011 : charges à caractère général	Il s'agit des dépenses d'entretien des bâtiments, voiries, matériels, ainsi que le coût des énergies, téléphone des bâtiments, écoles...	880 000.00 €
012 : charges de personnel	Il intègre les évolutions de carrière du personnel, ainsi que le salaire du deuxième policier municipal	1 869 700.00 €
65 : charges de gestion courante	dont subventions aux associations 126 000.00 € et au CCAS 60 000.00 €	360 000.00 €
66 : charges financières	Il s'agit des intérêts des emprunts	85 000.00 €
67 : charges exceptionnelles	Dont prix aux écoliers 3 000.00 € et annulation de titres 5 500.00 €	9 000.00 €
023 : virement à la section d'investissement	Opération d'ordre	434 142.00 €
68 : amortissements	Opération d'ordre	164 770.00 €

La section d'investissement, équilibrée à 827 347.00 € se détaille comme suit :

Recettes d'investissement

13 : subvention	Fonds de concours Douaisis Agglo 40 000.00 €, subvention plan de relance numérique 38 435.00 €	78 435.00 €
10 : fonds de compensation TVA		110 000.00 €
10 : taxe d'aménagement		40 000.00 €
21 : prélèvement	Opération d'ordre	434 142.00 €
28 : amortissement	Opération d'ordre	164 770.00 €

Dépenses d'investissement

21 et 23 :	Voirie, réseaux, signalisation, sécurité, éclairage public	175 000.00 €
21	Bâtiments, dont sanitaires école Cassin 100 000 €	1 44 000.00 €
21	Equipements sportifs, dont stade 50 000.00 € et portes gymnase 25 000.00 €	75 000.00 €
21	Mobilier, matériels divers, dont 86 000.00 € plan de relance numérique écoles	138 347.00 €
16	Capital de la dette	275 000.00 €
020	Dépenses imprévues	20 000.00 €

Mis au vote, ce budget est adopté par 24 voix pour et 5 contre.

Monsieur Lannoy s'étonne de l'absence de Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et sur le coût trop élevé des travaux du tiers lieu.

Mme le Maire répond que conformément à ce qui a été indiqué lors du rapport d'orientations budgétaires (CM du 26 février 2021), le PPI sera précisé lors du vote du budget supplémentaire car y sera repris l'excédent de fonctionnement conséquent de l'année dernière.

Pour le tiers lieu, il est précisé que le coût est lié d'une part à l'obligation pour les Etablissements Recevant du Public de mettre ce bâtiment aux normes et d'autre part aux travaux et installations liés à la démarche de développement durable (panneaux photovoltaïques, isolation chaux chanvre, citerne eau de pluie...), étant entendu que Douaisis Agglo finance à 50 % l'ensemble des dépenses de travaux.

5) Intercommunalité

5-1 - Le marché du groupement de commandes de Douaisis Agglo est reconduit pour les prestations de balayage mécanique et nettoyage des espaces publics

5-2 -Le nouveau marché du groupement de commande de Douaisis Agglo pour le nettoyage et propreté des espaces naturels est accepté à l'unanimité (dépôts sauvages, amiante, cadavres d'animaux...)

5-3 - Le transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité est de nouveau refusé à l'unanimité. Il l'avait été lors du conseil municipal de décembre 2020, mais les échéances pour le voter avaient été décalées à cause des directives à appliquer pour la COVID 19.

5-4 - Elections des délégués au Parc Naturel Régional Scarpe Escaut

M. Martin ne pouvant plus y siéger, ont été élus délégués au PNR :

- M. Simon Lesur, titulaire
- M. Jérôme Deneuillers, suppléant

6) Personnel communal

Comme chaque année, le conseil municipal autorise le recrutement de personnel saisonnier essentiellement pour l'encadrement de l'accueil collectif de mineurs et de personnel de remplacement

7) Questions diverses

Mme le Maire distribue à chaque conseiller le fascicule de Mme Monique Heddebaut sur l'abbaye cistercienne de l'Honneur – Notre-Dame de Flines lez Râches, fondée et bâtie par Marguerite de Constantinople.

Mme Warin souhaiterait avoir des informations sur le projet Graff avec les écoles. Ces renseignements (coût, mise en œuvre, etc....) lui sont fournis par Mme Carine Olejniczak, adjointe.

M. Lannoy, suite à sa demande écrite au Maire, reçoit réponse à ses questions :

- Sur les biens amortis achetés en 2020 :
 - o La Dacia Logan est un véhicule acquis d'occasion pour les services techniques
 - o Le mobilier du presbytère correspond aux deux bureaux des policiers, à la salle de réunion et au petit hall d'accueil
 - o La sono véhicule est la sono obligatoire pour un véhicule communal pour l'information à la population car la commune est soumise à un plan de prévention des risques technologiques avec le site de stockage d'explosifs NPC
 - o Tables et chaises pour le local colombophile : il s'agissait d'équiper leurs nouveaux locaux
 - o Eclairage boulevard des Alliés : c'est le remplacement d'un mât d'éclairage du domaine public endommagé face à la carrière Dhainaut

- Sur l'achat des tablettes pour la maternelle G. Philipe : elles ont été achetées en 2020 et n'auraient pu être intégrées à la demande de subvention au titre du plan de relance numérique, réservé aux écoles élémentaires, et ce à compter de 2021.

- Les raisons d'octroi de subventions à des associations extérieures à la commune : Mme le Maire répond qu'il s'agit de soutenir des causes nationales (séismes, ouragans, maladies...)

- Rumeur que l'église du Cattelet aurait été vendue à la mosquée de Waziers : Mme le Maire n'a, à ce jour, aucune information même minime à ce sujet

- Le devenir du bâtiment de la SOGEM : Mme le Maire s'est entretenue avec le directeur qui a précisé qu'une partie était déjà louée à une entreprise de mécanique industrielle